

# COMMUNE DE MOYE

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 MARS 2021

**PRESENTS** : VIBERT Martine, BOUVIER Serge, GOURY Elodie, MAISON Julien, AIGON Chloé, BESSON Guillaume, JOB Anthony, CANAL Céline, POINCET Luce, ROBICHON-LIEVOIS Françoise, BAILLARGEAT Marc

**ABSENTS EXCUSES** : : CHATEL Bernard (pouvoir à S. BOUVIER), PERRET Carine (pouvoir à C. CANAL), PERISSOUD Jean-Laurent (pouvoir à J. MAISON), SICLUSAN Mihaela (pouvoir à L. POINCET)

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du CM du 8/12/2020

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Elodie GOURY

En préambule du conseil municipal, Madame le Maire rappelle que l'année 2020 a été marquée par la pandémie de coronavirus. Cette épidémie a impliqué de grands changements et une réactivité de la part des collectivités locales, conjuguée avec le renouvellement de l'équipe municipale. En 2021, les incertitudes restent nombreuses c'est pourquoi le budget se doit de prendre en compte les aléas et risquent à venir.

### **1. COMPTE ADMINISTRATIF 2020 -AFFECTATION DES RESULTATS**

*Madame le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote, Madame Robichon-Liévois prend la présidence de la séance.*

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le Compte Administratif Communal dont les résultats sont les suivants :

#### ***Section de fonctionnement***

Dépenses : 645 088.24€      Recettes : 876 448.74 €  
soit un excédent de : 231 360.50€

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats de la manière suivante :

157 189.50€ à la section investissement  
74 171 € à la section fonctionnement

#### ***Section d'investissement***

Dépenses : 1 493 845.74€      Recettes 1 686 888,82 €  
soit un excédent de 193 043.08€

*Madame le Maire reprend la séance*

### **2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020**

Vote unanime pour l'approbation des comptes de gestion dressés par le Receveur municipal, après vérification de la conformité des écritures avec les comptes administratifs

### **3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 ET VOTE DES SUBVENTIONS**

Section fonctionnement : 767 723.98€

Section investissement : 705 191.78€

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif communal 2021.

Le budget primitif 2021 intègre 1767 € au titre des subventions aux associations votées à l'unanimité par le conseil municipal.

### **4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 :**

Vote des taux des taxes communales

**Taxe Foncière Bâti** : 23.71% (dont 12.03% part départementale reversée maintenant à la commune, pour mémoire taux foncier bâti 2020 11.68%)

**Taxe Foncière non Bâti** : 48,03%

A la suite de la réforme de la taxe d'habitation, la commune ne vote plus le taux de la taxe d'habitation, le taux figé est celui de 2017.

Les élus décident, à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des taxes communales.

**Le Maire de Moye**

**Martine VIBERT**

